Séance plénière

Compte rendu de la réunion du mardi 16 mars 2010

c2d CR / nw 2010-042

Ordre du jour

- Charte de la participation version 2 : présentation de la contribution du groupe concertation du conseil de développement
- Présentation et validation de la fiche « communiquer et impliquer la population dans la politique locale de l'habitat »
- Écho de la démarche du réseau des 6 conseils de développement sur le SCoT
- Échos des commissions
- Questions diverses

---

1. *Charte de la participation version 2 : présentation de la contribution du groupe concertation du conseil de développement*

✓ **Présentation de la version 2 par Philippe Loppé**

La charte de la participation , dans sa deuxième version, présente deux documents différenciés , pratiques et utilisables selon l'usage des destinataires. La forme de ces deux documents n'est pas encore définitive. La version grand public sera plus attrayante que celle présentée. L'enjeu principal auquel doit répondre cette charte de la participation est le suivant : pourquoi participer et en quoi la Métro s'engage. L'objectif de la participation est de nourrir au mieux les débats politiques. La charte vise à donner des informations sur qui contacter et comment.

La charte propose d'autres dispositifs participatifs que ceux existants :

- le forum annuel de la participation
- le fond de la participation intercommunal

La charte sera présentée en conseil communautaire pour adoption le 30 avril 2010. Une campagne de communication sera ensuite lancée.

Marc Baïetto a mentionné, suite à son élection, ses quatre axes prioritaires : le développement durable, l'accessibilité, la lutte contre les discriminations et la participation des citoyens. La participation devient donc un sujet transversal qui concernera l'ensemble des commissions de la Métro. La question sur comment les habitants peuvent être contributeurs, associés à la réflexion,.. sera posée systématiquement.

✓ **Présentation de la contribution du groupe concertation du conseil de développement, Marie-Christine Simiand**

Sur la forme et la diffusion :

1/ **Proposer une véritable campagne de communication** si l'on estime que la charte de la participation réalisée est intéressante. Cette campagne pourrait s'appuyer sur un document de communication soumis en amont au groupe concertation du C2D.

2/ **Réaliser un document compact donnant les règles du jeu de la participation** pour les citoyens potentiellement intéressés. Ce document serait largement diffusé (internet, mairies, *Métroscope* spécial, réseaux métro, fichier participatif...).
3/ **Réaliser un document ludo-pédagogique présentant la Métro**. Ce document, présenterait ce qu'est et ce que fait la Métro en intégrant ses organes participatifs (ce qui n'est pas le cas de la plaquette actuelle de la Métro). A destination d'un public large, il pourrait être diffusé sur internet, en mairies, dans le *Métroscope*, dans les réseaux métro et dans les collèges et lycées. Le groupe de concertation souhaite être consulté sur son élaboration. Ce document permettrait d'alléger la version détaillée de la charte.
4/ **Réaliser une charte détaillée explicitant les démarches participatives et les engagements politiques de la Métro**. Cette version serait disponible sur le site internet de la Métro et à disposition des personnes en faisant la demande, elle pourrait également être diffusée au sein des services de la Métro.
5/ **Proposer la présentation de la charte adoptée aux services de la Métro.**

Sur le fond :

1/ **Mettre en débat des sujets sur lesquels des choix sont encore à faire.**
2/ **Mieux définir la place du citoyen** : donner un espace participatif aux citoyens sur les questions intercommunales et permettre la remontée des questionnements des citoyens sans obligation de passer par l'échelon communal. Être à l'écoute.
3/ **Permettre une meilleure compréhension de l'intercommunalité et de ses compétences** dans chacune des communes de l'agglomération pour faciliter la participation des habitants.
4/ **Optimiser le fonctionnement des structures de participation existantes en interne à la Métro dans un objectif de synergie,** conformément au diagnostic préalable à la rédaction de la charte. Ne pas multiplier et superposer des dispositifs parallèles ayant des objectifs voisins et en concurrence les uns les autres.
5/ **Faire figurer la formation des citoyens comme un objectif de la charte**
6/ **Faire apparaître l'évaluation et le détail de son application (définition d'indicateurs de réussite ou d'impact) dans un point spécifique du plan de la charte.**

Le groupe de concertation, dans une volonté de co-construction de la charte joint à l'avis du conseil de développement le détail des amendements portés à la version 2 et ses différentes déclinaisons.

Réactions et propositions des membres du conseil de développement :

- Faire apparaître le ScoT dans les documents à soumettre à la concertation. Après discussion, il s'agirait plutôt de mentionner le schéma de secteur, ou le PADD. En effet, la Métro n'a pas la maîtrise d'ouvrage du ScoT.

- La définition des règles du jeu de la participation n'apparait pas clairement. Plus particulièrement, aucune règle n'est donnée en cas de conflit dans le processus de participation . Il pourrait être important de définir dans la charte la manière de clore les débats par exemple. Si l'on peut considérer que le contexte peut varier en fonction des sujets soumis à concertation, que l'on peut, selon les cas aller de la consultation à la codécision, il paraît néanmoins important qu'a minima, le conseil de développement soit présent dans la commission qui décidera du choix des sujets et des modalités de concertation. En outre la partie « la charte mode d'emploi » pourrait avoir un pendant « la participation , mode d'emploi » .

- Concernant l'évaluation de la Charte, une évaluation annuelle peut paraître lourde. Les indicateurs sont à définir chemin faisant et il paraît important de dire qui va évaluer. Philippe Loppé rappelle concernant l'évaluation que la Métro a de l'expérience en la matière , notamment sur la politique de la ville. Il n'est pas prévue de tout préciser dans la charte concernant son évaluation, les indicateurs ne peuvent être fixés dans le vide, il faut les élaborer en fonction des sujets qui seront traités. Le travail sur l'évaluation commencera lorsque la charte sera adoptée. Un bilan annuel devant le conseil communautaire est envisageable.
  Pour les membres du conseil de développement, la meilleure évaluation est celle des citoyens, d'où l'importance de les former.

- La charte, dans sa version courte, ne précise pas les lieux dédiés à recevoir les propositions des citoyens . Philippe Loppé remarque qu'en effet, c'est ce qui devrait apparaître en premier sur la charte de la participation.

- Ne risque-t-on pas d'inscrire dans la Charte des propositions trop ambitieuses ? A-t-on réellement la capacité de mobiliser les citoyens? Si l'on est trop ambitieux, on prend le risque de décevoir. Philippe Loppé souligne que la participation a pu être forte et puissante dans notre agglomération sur des sujets polémiques (GAM,...). Mais elle ne s'est pas inscrite dans la durée. Il ne faut pas se priver d'être ambitieux, nous savons que la participation repose sur un noyau de fidèles et qu'il serait formidable de réussir à l'ouvrir à d'autres personnes. Il s'agit d'afficher des propositions qui donnent envie tout en gardant un certain réalisme. Si de nouvelles forces apparaissent, nous serons prêts.

- Sur la communication : la campagne de communication devra avoir le soucis de diversifier ses formes pour toucher des publics différents. La création d'un document ludo-pédagogique expliquant ce qu'est la Métro est très important. Il participera à la formation des citoyens qui ne peuvent partager des idées sur quelque chose s'ils ne le connaissent pas. Ce document pourra être réutilisable dans l'ensemble de la communication institutionnelle de la Métro.

L'avis proposé par le groupe concertation, enrichi des échanges susmentionnés est adopté à l'unanimité.

2. ***Présentation et validation de la fiche « communiquer et impliquer la population dans la politique locale de l'habitat », Jean Giard***

Rappel de l'objet de la saisine :

« Contribuer à la fiche action « communiquer sur la politique de l'habitat et y impliquer la population ». En effet, la Métro souhaite à la fois améliorer la visibilité sur le sujet, mieux en faire comprendre les ressorts, mais également débattre des aspirations des personnes quant à leur cadre de vie. Il est probable que le prochain « jeudi du projet d'agglomération » de mars ouvre un cycle d'échanges publics sur l'habitat dans l'agglomération. »

Les objectifs proposés par le groupe de travail :

1/ Proposer une réflexion sur l'habitat par l'amont
2/Articuler les problèmes localisés de l'habitat et ceux d'une politique de l'habitat dans ses enjeux d'aménagement du territoire
3/ Vulgariser les données de la demande sociale et de son évolution prévisible

Les éléments méthodologiques :

1/ Communiquer sur les engagements publics en termes d'objectifs et de moyens s'agissant du PLH.
2/ Appliquer la future charte de la participation
3/ Identifier la diversité des cibles.
4/ Proposer une information et une évaluation continue sur la mise en œuvre du PLH
5/ Impliquer les habitants dans une dimension collective de l'habitat

Les outils et dispositifs :

1/ Proposer une brochure grand public PLH
2/ Proposer des assises publiques annuelles sur les thèmes de l'habitat.

Le conseil de développement sera amené à se prononcer sur l'ensemble du programme local de l'habitat dans les prochains mois. Il a, en effet, été saisi sur cette question par le Président de la Métro.

L'avis proposé par le groupe de travail PLH est adopté à l'unanimité.

3. Écho de la démarche du réseau des 6 conseils de développement sur le SCoT

En 2008, à l'initiative de François Hollard et des associations d'habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture, les 6 conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise ont entrepris un travail collaboratif pour proposer une contribution commune au document support au débat des territoire du ScoT. Après une première séance plénière en décembre 2008 à Voiron, réunissant des représentants des 6 conseils de développement, leur travail s'est organisé autour de trois groupes reprenant les axes du document :

- Équilibrer les territoires
- Préserver les espaces naturels et agricoles
- Conforter les pôles urbains

Ces groupes de travail, réunissant des représentants des différents conseils, ont travaillé pendant plusieurs mois sur chacun des axes thématiques. Ils restituent leurs travaux lors d'une séance plénière le 17 mars à Villard Bonnot.
La contribution finale sera adoptée lors d'une séance plénière du réseau des conseils de développement qui se tiendra à la Métro , le 8 avril 2010 en présence de Marc Baïetto, Président de la Métro et de l'établissement public du ScoT.

4. Écho des commissions

Commission Cultures, Solidarités et Démocratie :

Voir compte rendu de la commission du 3 mars 2010 consacrée au plan de soutien à la réussite éducative et citoyenne.

Commission Aménagement du territoire, Temps et Mobilité

Voir compte rendu de la commission du 12 février 2010 consacrée à l'élaboration d'une contribution commune des conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise sur le Schéma de Cohérence Territoriale.

Commission Innovation et Emploi

Voir compte-rendu de la commission du 8 mars 2010 consacrée aux usages des technologies numériques.

5. Questions diverses

Attention : la prochaine séance plénière aura lieu le 6 avril 2010 à La Tronche, salle de la Pallud (4, chemin de la Pallud)

Le conseil de développement a le plaisir d'accueillir un stagiaire dans son service. Jean-David Golly, étudiant en Master 2 Ingénierie et développement territorial est chargé de mener une réflexion sur les outils numériques qui pourraient améliorer le fonctionnement du conseil de développement et élargir les publics participant à ses travaux. Il sera en stage au conseil de développement jusqu'à fin septembre et sera certainement amené à contacter les membres du conseil de développement, dans le cadre d'entretiens semi-dirigés visant à affiner une étude des besoins.

Le prochain Jeudi du projet d'Agglomération aura lieu le jeudi 25 mars de 18h à 21h à Alpexpo. Il sera consacré à la thématique : « Habiter en ville demain ».

Prochaine séance plénière : le 6 avril 2010, 18h-20h, à La Tronche , salle de la Pallud

Proportion par collège des présents à la plénière du 16 mars 2010 :